



Table de concertation  
des aînés de l'île de Montréal

## Consultation

«Une pleine participation des aînés au développement  
de la société, afin de mieux construire  
un Québec pour tous les âges»

présenté par la

Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **Présentation**

---

#### **Thème 1**

**Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne** ..... p.5

##### **Question 1**

**Comment les aînés souhaitent-ils vivre leur vie et occuper leurs temps libres?** ..... p.5

---

#### **Thème 2**

**Les formes que peut prendre la participation des aînés**..... p.8

##### **Question 1**

**Quelles sont les formes de participation des aînés qui devraient être mises de l'avant et soutenues dans les milieux de travail, de l'éducation et de l'activité communautaire, de même que dans la famille?** ..... p.8

##### **Question 2 :**

**Comment pourrait-on développer davantage les liens intergénérationnels?** ..... p.12

##### **Question 3 :**

**Dans quelles activités serait-il le plus propice de développer de tels liens?** ..... p.13

---

#### **Thème 3**

**Les formes que peut prendre la participation des aînés?**..... p.14

##### **Question 1**

**Quels sont les principaux obstacles à la participation des aînés?** ..... p.14

##### **Question 2**

**Quels sont les moyens à prendre pour surmonter ces obstacles? ces obstacles?** ..... p.15

## Consultation

*«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».*

---

### **PRÉSENTATION**

La *Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal* devient un organisme autonome le 20 septembre 2000. C'est un organisme qui a pour mission d'offrir un lieu où on agit de concert avec les organismes d'aînés de l'Île de Montréal pour améliorer leur qualité de vie tout en construisant une solidarité avec tous les âges.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- favoriser les initiatives de concertation entre les organismes qui représentent la population aînée de Montréal ;
- collaborer sur les plans local et municipal, à la conception, la planification et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant un impact sur la qualité de vie de la population vieillissante ;
- susciter des actions visant l'amélioration des conditions de vie des aînés ;
- contribuer à faire connaître l'apport économique, social et culturel des aînés ;
- porter une attention particulière aux aînés des communautés culturelles de l'Île de Montréal ;
- collaborer à l'élaboration d'une politique du vieillissement ;
- favoriser les échanges intergénérationnels.

La Table de concertation de l'Île de Montréal peut initier des projets sans se substituer aux organismes d'aînés. Elle se définit principalement comme un organisme de solidarité qui appuie les initiatives d'amélioration de la qualité de vie des aînés. Elle travaille en concertation avec ceux qui possèdent une expertise dans des dossiers précis concernant le mieux-être des personnes âgées et la solidarité entre les générations.

Annexe : liste de nos membres

---

## Consultation

«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».

---

### **Intérêt à participer à la consultation :**

Il est important pour la TCAÎM de participer à cette consultation dans la mesure où celle-ci lui permet d'assurer une visibilité sur la réalité des aînés, de promouvoir l'intérêt de la population aînée de la région de Montréal et de prendre part au débat public sur le sujet.

---

### **Thème 1 : Le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne**

#### **Question 1 : Comment les aînés souhaitent-ils vivre leur vie et occuper leurs temps libres?**

Au départ, la réalisation d'un souhait exige le respect de certaines conditions. Aussi, avant de répondre à la question «comment les aînés souhaitent-ils vivre leur vie et occuper leur temps libre?» un préalable doit être énoncé : la société québécoise doit avoir une image sociale des aînés qui soit à la fois positive et réaliste. C'est un incontournable et ce, dans la mesure où cette représentation sociale des aînés (individuellement ou collectivement) contribue aux efforts visant l'élimination de toutes formes de préjugés ou d'âgisme envers cette population. Une seconde condition serait à l'effet que les aînéEs, comme toutes les autres populations (jeune, femme, communauté ethnique...) puissent, par ailleurs, vivre leur vie et occuper leurs temps libres de façon telle que soit respectées la dignité de la personne ainsi que les valeurs fondamentales prévalant dans notre société démocratique : de liberté, d'égalité, de solidarité et de justice sociale.

Le vieillissement doit être abordé d'un point de vue dynamique et non pas seulement comme le résultat d'une *perte graduelle de capacités qui marque l'avancement en âge*. Par ailleurs, cette perte (d'ordre biologique) est souvent accompagnée de beaucoup d'autres pertes :

- Perte du travail ainsi que du statut et du rôle social qui s'y rattachaient;
- Détérioration de la santé; diminution des capacités physiques ou intellectuelles;
- Déclin de l'autonomie fonctionnelle; décès du conjointE;

## Consultation

«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».

---

- Changement de résidence;
- Disparition ou éloignement des amiEs
- Distanciation des groupes d'appartenance;
- Approche de la mort.

Or, le fait d'être unE retraitéE, unE aînéE n'affecte pas en soi la faculté de décider ni de réaliser certaines tâches de la vie sociale telles que de s'engager, prendre la parole, exercer son rôle de citoyen et participer à la vie collective. Dans leur vie quotidienne, bon nombre demeurent actifs et ce, dans des milieux différents, ou bien occupent leurs temps libres en s'engageant, en prenant la parole, en exerçant leur rôle de citoyen et finalement, en participant à la vie collective.

La vie ne prend pas fin avec la prise de la retraite. Tout autre, il en est. En effet, cette période peut devenir une *occasion de réalisation personnelle et d'engagement plus grand que jamais dans les réseaux familial, social et communautaire à cause du temps libre dont disposent les personnes retraitées –les aînéEs*. Certes, un tel engagement repose en bonne partie sur les valeurs et les ressources personnelles de chacun (revenu, éducation, réseau social, etc.) mais elle est aussi largement tributaire des opportunités offertes aux aînéEs et des mécanismes mis en place pour faciliter leur intégration et leur participation active à la vie sociale.

Par ailleurs, l'entrée massive à la retraite des baby-boomers (la grande diversité de leurs attentes et de leur style de vie) provoquera des changements importants dans la manière de comprendre et de vivre le vieillissement. Il est à prévoir que le pouvoir social et politique des aînéEs sera renforcé et que les aspects dynamiques de cette période de vie seront mieux mis en évidence : la disponibilité, l'expérience, l'engagement social, la participation sociale, l'exercice du pouvoir et la prise de parole. C'est un incontournable sur lequel il faut ériger dès aujourd'hui la société québécoise de demain, prospère et bénéfique de tous les citoyenEs, des citoyens engagés dans l'action.

## Consultation

«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».

---

Finalement, si la tendance se maintient, la majorité des aînés d'aujourd'hui *vivront une longue retraite et seront en bonne santé pendant une majeure partie de cette période de vie*. Cette longévité aura des conséquences notamment sur l'évolution des aînés et sur la transmission, d'une génération d'aînés à l'autre, selon leur âge, leur façon de penser, leur autonomie et leurs besoins : Une «intergénérationnelle du troisième âge» bénéfique à l'ensemble des générations constituant la population québécoise.

---

### **Thème 2 : Les formes que peut prendre la participation des aînés**

#### **Question 1 : Quelles sont les formes de participation des aînés qui devraient être mises de l'avant et soutenues dans les milieux de travail, de l'éducation et de l'activité communautaire, de même que dans la famille?**

La participation des aînés peut prendre mille et une formes et ce, d'autant plus qu'elle s'exerce dans différents milieux ayant tout autant d'exigences distinctes. De nombreux travaux, recherches, mémoires, expérimentations ont, par le passé, été menés par les acteurs du milieu des aînés ou bien encore par les instances gouvernementales. Les formes de participation sont connues.

La question n'est pas de prioriser parmi celles déjà connues ou bien encore de favoriser l'émergence de certaines d'entre elles mais, bien d'aplanir les difficultés limitant le développement de toutes les formes de participation susceptible de permettre aux aînés de participer pleinement au développement du Québec.

Au premier rang de ces difficultés, il y aurait *le manque de volonté réelle* de la part de nombreux décideurs économiques ou politiques à faciliter ou à mettre en œuvre les moyens favorables : on y retrouve des irritants d'ordre économique (les coûts liés par exemple à l'aménagement du temps travail en entreprise – conciliation travail famille) politique (le manque de fonds publics pour assurer un financement<sup>5</sup>

## Consultation

*«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».*

---

adéquat aux organismes communautaires actifs auprès des populations aînées) socioculturel (visions et pratiques discriminatoires fondées sur l'âge, le sexe, l'appartenance raciale).

Compte tenu de l'éventail de possibilités offertes, les formes de participation des aînés qui devraient être mises de l'avant et soutenues, quelque soient les domaines ou les milieux de vie, doivent au préalable tenir compte des facteurs suivants :

- Les aînéEs sont potentiellement des citoyens actifs et concernés et non l'inverse;
- Les aînéEs, qui veulent s'impliquer, entendent le faire au même titre que les autres : refusent d'être marginaliser, stigmatiser et repousser au-delà des frontières de l'activité de la rentabilité;
- Les aînéEs peuvent et veulent contribuer et ce, en apportant leur savoir et leur expérience dans les milieux qui les intéressent;
- Les aînéEs ne sont pas tous dans la même cohorte d'âge (les 55-64 ans; les 65-74 ans; les retraités de 75 ans et plus) et non pas les mêmes aspirations et besoins.

Les formes de participation mises de l'avant et soutenues par les différents milieux doivent également être flexibles dans le sens où elles s'ajustent et s'adaptent en premier lieu aux réalités respectives des groupes d'âge composant la population des aînéEs. Plus spécifiquement, les formes de participation mises de l'avant et soutenues par les différents milieux doivent contribuer à ce que :

- Les aînés et les retraités continuent à développer leur potentiel sous tous les aspects ;
- Qu'ils bénéficient de conditions de vie acceptables ;
- Qu'ils jouent un rôle de sage pour lequel les années et les expériences les ont préparés ;
- Qu'ils transfèrent leurs connaissances et leurs expertises à ceux qui les suivent ;
- Qu'ils continuent à prôner les valeurs auxquelles ils croient ;
- Qu'ils enrichissent de leur participation active le débat social et les décisions de la société ;
- Qu'ils favorisent le développement de liens intergénérationnels.
- 
- Les formes de participation mises de l'avant et soutenues par les différents milieux doivent être considérées comme faisant partie des solutions et des actions déployées afin de relever les défis et de répondre aux enjeux liés à la qualité de vie des aînéEs comme par exemple:
- Le maintien et le développement du bien-être physique, psychologique et social des aînés ;

## Consultation

«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».

---

- L'amélioration de la situation économique des aînés sans revenus suffisants ;
- L'arrêt (ou la suppression) des abus (exploitation, mauvais traitement, violence) dont sont victimes des aînés dans certains milieux d'hébergement publics ou privés ou à domicile ;
- La mise en place ou le développement des conditions et des services nécessaires pour assurer le maintien des aînés à domicile ;
- Une réponse adéquate aux besoins d'hébergement privé ou public pour les aînés ;
- La recherche de solutions concrètes et durables pour combler les besoins de transport ;
- Un meilleur accès aux services de santé pour l'ensemble des aînés ;
- L'amélioration de l'image sociale souvent négative des aînés que projettent les médias et la société ;
- La santé physique et mentale des aidants (souvent âgés) ayant à charge une personne en perte d'autonomie et la qualité du soutien qui leur est accordée ;
- L'approfondissement et l'accroissement des rapports intergénérationnels.

### **Question 2 : Comment pourrait-on développer davantage les liens intergénérationnels?**

Le développement des liens intergénérationnels, perçu ici comme étant une forme de participation sociale entre génération (dimension individuelle ou collective), ne fait pas exception à ce qui a été mentionné jusqu'à maintenant. Ceci étant dit, les liens sociaux établis entre générations peuvent aussi bien se vivre au sein de la famille, en milieu de travail et au sein d'un organisme communautaire ou politique.

Les liens intergénérationnels doivent idéalement se baser sur des principes d'égalité, d'équité et de solidarité. Ils doivent répondre à l'exercice d'un libre choix entre acteurs consentants, un choix volontaire et non pas imposé en raison, par exemple, des contraintes liées à l'absence de services d'aide à domicile dans le cadre de lien intergénérationnel au sein de la famille. Ils apportent des solutions mais ne sont pas là pour se substituer aux responsabilités sociales de l'État.

L'établissement de liens intergénérationnels et leur développement reposent minimalement sur l'écoute et la compréhension mutuelle des réalités, des besoins et des solutions apportés de part et d'autre. Cette écoute doit se faire dans le respect

## Consultation

«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».

---

des différences et dans un esprit d'ouverture. Dans certains cas et pour certains milieux, cela exige plus de temps, les processus sont plus lents et exigent de la part de tous les acteurs (parents, patrons, élus...) la mise en place de conditions (éducation familiale, politiques de travail, programmes gouvernementaux, etc.) et de pratiques gagnantes susceptibles de créer les ponts et les synergies nécessaires. Dans d'autres cas, par exemple en milieu communautaire, l'éducation populaire et les valeurs de partage, d'entraide et de solidarité facilitent la création des ponts.

### **Question 3 : Dans quelles activités serait-il le plus propice de développer de tels liens?**

Les activités propices à développer de tels liens doivent couvrir l'éventail des besoins (allant des besoins de base comme aide à domicile, ceux de gagner sa vie, jusqu'au besoin d'émancipation culturelle et spirituelle...) des générations en présence et ce, en regard aux différents milieux dans lesquels elles évoluent. Ces activités peuvent prendre la forme de partage, d'entraide, de communication, d'adaptation, d'information, de sensibilisation, d'éducation ... Bref, les activités où il serait «le plus propice» de développer de tels liens sont toutes celles qui seraient ouvertes à la découverte et à la mise en œuvre des potentiels actifs ou latents à chacune des générations : échange de savoir, savoir être, savoir faire et être.

---

### **Thème 3 : Les formes que peut prendre la participation des aînés?**

#### **Question 1 : Quels sont les principaux obstacles à la participation des aînés?**

L'immense travail encore de nos jours à effectuer pour éliminer la présence de certaines formes d'*âgisme* et de ses impacts négatifs sur la population aînée. En preuve, dans son dernier rapport, le *Conseil des aînés* informe le lecteur sur la valeur de l'écoute accordée par les instances politiques et administratives québécoises à leurs messages et recommandations : *la cause des aînés ne suscite encore très peu d'intérêt auprès des politiciens et des hauts fonctionnaires. Ce*

## Consultation

«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».

---

*peu d'intérêt de la part des divers ministres responsables des aînés qui se sont succédé ne peut être gardé sous silence»<sup>1</sup>.*

Au-delà des difficultés concernant l'accessibilité à des services gouvernementaux de différentes natures (santé et services sociaux, transport, habitation, sécurité publique, etc.) et leurs impacts sur la qualité de vie des aînéEs (en l'absence de services d'aide à domicile : perte d'autonomie conduisant vers hébergement longue durée; absence de la capacité de se déplacer facilement : isolement et enfermement dans leur domicile; peur d'être victime d'acte criminel...), il n'en demeure pas moins *qu'on ne peut pas parler de participation citoyenne des aînéEs quand trop d'entre elles et d'entre eux vivent dans la pauvreté*. Ainsi, le dernier rapport sur la pauvreté de la Conférence des élus de Montréal signalait que près de 31% des personnes âgées de Montréal vivaient en situation de pauvreté.

### **Question 2 : Quels sont les moyens à prendre pour surmonter ces obstacles?**

La lutte à la pauvreté, particulièrement celles des femmes, doit être un élément central de toutes politiques qui veut permettre une pleine participation des personnes aînées à la société québécoise. Par ailleurs, il serait judicieux de construire à partir de l'expertise existante et de réexaminer, à l'aide d'un éclairage fondé sur les réalités actuelles et futures, les recommandations et solutions antérieures, n'ayant pas fait l'objet d'une mise en application, pour ainsi éviter de nouvelles recherches coûteuses ou bien encore entraîner des délais préjudiciables à la population des aînés du Québec; ce réexamen devant par la suite conduire à la mise en application des recommandations positives dans les délais raisonnables (court terme).

Cette expertise devrait contribuer au maintien des droits acquis et à l'adaptation des politiques, des programmes et des mesures actuelles. Également, d'une manière générale, elle doit tenir compte des problématiques liées au vieillissement et de leurs impacts sociaux, économiques et humains.

---

<sup>1</sup> Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés. Juin 2004. p.36

## Consultation

«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».

---

### Annexe TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL Liste des 55 organismes membres 2004-2005

---

#### Membres associés

Alliances 3<sup>e</sup> Âge Grand Plateau  
Association de professionnelles et professionnels à la retraite du Québec (APRQ)  
Association des aînés vietnamiens de Montréal  
Association des Citoyens d'origine Haïtienne au Canada (ACOHC)  
Association des personnes âgées immigrantes Inc (ASPAI)  
Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain  
Association des retraités et retraitées de l'enseignement du Québec (AREQ)  
Association hellénique des femmes âgées du Québec (FILIA)  
Association québécoise de gérontologie - Région de Montréal et Montérégie  
Association québécoise des centres communautaires pour aînés (AQCCA)  
Association l'amitié n'a pas d'âge  
Association les 50 ans & plus  
Au rendez-vous des cultures  
Centre Berthiaume-Du Tremblay  
Centre d'Action bénévole de Montréal  
Centre juif Cummings pour Aînés  
Club APADOR  
Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)  
Le conseil des Personnes Âgées de la Communauté Noire de Montréal Inc.  
Conseil régional des personnes âgées Italo-Canadiennes  
Croix de Secours Arménienne  
Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), région Île de Montréal  
Forum des citoyens aînés de Montréal  
La Cinquantelle  
Les petits frères des Pauvres  
Patro Le Prévost Inc.  
Regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal (RAANM)  
Regroupement des associations québécoises de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de l'île de Montréal (AQDR)  
Regroupement des infirmières et infirmiers retraités Montréal-Laval (RIIR)  
Regroupement des organismes pour les aînés des Faubourgs (ROAF)  
Regroupement des organismes pour aînés du Sud-Ouest (ROPASOM)  
Regroupement des syndicalistes à la retraite (RSR) Conseil régional FTQ - Montréal métropolitain  
Résidence ukrainienne - Villa ukrainienne  
SAIMOC - Entraide Bois-de-Boulogne  
Secours aux aînés - Fondation Jules et Paul-Émile Léger  
Service à la famille chinoise du Grand Montréal / Centre Man Sau des aînés chinois  
Service Oxygène  
Table de concertation des aînés d'Hochelaga-Maisonneuve  
Table de concertation des aînés d'Outremont  
Table des aînés de Rivière-des-Prairies - CLSC Rivière-des-Prairies

## Consultation

*«Une pleine participation des aînés au développement de la société, afin de mieux construire un Québec pour tous les âges».*

---

### **Membres affinitaires**

Agence de développement de réseaux locaux de service de santé et des services sociaux de Montréal  
Centre Dollard-Cormier  
Conférence régionale des élus (CRÉ)  
Direction de la santé publique de Montréal - Unité Environnement urbain et santé  
Direction du développement social, Ville de Montréal - Dossier sur les aînés  
Forum Jeunesse - Conférence régionale des élus (CRÉ)  
Groupe Harmonie  
Institut Universitaire de Gériatrie de Montréal  
Office des personnes handicapées du Québec  
Office municipal d'habitation de Montréal  
Regroupement des CHSLD de la région de Montréal  
Regroupement des CLSC de Montréal  
Santé Canada - Programme du Fonds pour la Santé de la Population  
Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Section Stratégie d'action avec la communauté  
Société Parkinson du Québec - Région Montréal, Laval et Montégérie.

---